

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 10160

Numéro SIREN : 353 092 489

Nom ou dénomination : ADD EQUATION

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2023 sous le numéro de dépôt 131720

ADD EQUATION
SAS d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes au capital de € 105 867
Siège social : 15, rue Mansart - 75009 PARIS
RCS PARIS B 353 092 489

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU VINGT-SIX SEPTEMBRE
DEUX MIL VINGT-TROIS

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-six septembre à neuf heures,

Les associés de la Société ADD EQUATION, SAS au capital de € 105 867, se sont réunis au 15 rue Mansart - 75009 PARIS, en Assemblée Générale Ordinaire.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX,
- Madame Yolène de la RUÉE,
- la SAS SPEST.


L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX.

L'Assemblée réunissant le nombre d'actions ayant le droit de vote nécessaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés prennent acte que le mandat de Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX dans ses fonctions de Président vient à échéance le 30 septembre 2023.



Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX faisant valoir ses droits à la retraite a indiqué qu'il ne souhaite pas être renouvelé dans ses fonctions de Président.

Les associés lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de nommer Monsieur Franck DELAUNOY pour une durée d'un an aux fonctions de Président de la Société, en remplacement de Monsieur Jean-Patrick FORTLACROIX, à compter de ce jour.

Monsieur Franck DELAUNOY, Président, accepte et déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ses fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la Loi et les statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide que le nom du Président ne sera plus porté dans les statuts et de modifier en conséquence l'Article 28.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

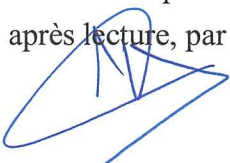
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée.


Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés présents.

A



 **S.P.E.S.T.**
SAS au capital de € 229 172
15, rue Mansart - 75009 PARIS
RCS PARIS 592 029 696

*Son pour acceptation
des fonctions de président*

Franck DELAUNOY